



# SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE  
-----

## Rythmes scolaires, communiqué du SNUDI-FO

Concernant la redéfinition de l'organisation du temps scolaire, rappelons que le Chef de l'Etat avait prévenu : « *Le rythme de diminution des effectifs de l'Education nationale sera fonction des progrès réalisés dans la remise à plat des programmes et des rythmes scolaires qui est nécessaire à l'équilibre de nos efforts* » (discours du 19 septembre 2008).

Pour le Chef de l'Etat et son ministre, la redéfinition de l'organisation du temps scolaire dans le premier degré s'inscrit ainsi dans le plan de « *diminution des effectifs de l'Education nationale* » et donc de suppression au budget 2011 de 8 967 postes en primaire (pour 3900 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine !).

Qui peut croire que des solutions seront apportées à la « *fatigabilité qui nuit à la réussite des élèves* » (Luc Chatel) en fermant massivement des classes, en augmentant les effectifs à tous les niveaux, en supprimant à nouveau des postes RASED et des structures spécialisées ?

D'autre part, nous considérons que la question des rythmes scolaires comme elle nous est présentée aujourd'hui est un élément du dispositif d'ensemble contre notre statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat, contre notre indépendance professionnelle, notre liberté pédagogique...

**En effet, tout indique aujourd'hui que sous prétexte de débat sur les rythmes scolaires, le ministre a pour objectifs :**

- de faire dépendre les obligations de service des enseignants des collectivités territoriales et des associations diverses pour les placer sous la tutelle de celles-ci ;
- d'augmenter leur temps de présence et de travail en généralisant en particulier le travail le mercredi, avec classe le matin et pourquoi pas animations pédagogiques l'après-midi ;
- de favoriser la confusion entre le scolaire et le périscolaire.

Ces objectifs, comme les mesures appliquées jusqu'à présent (décrets Darcos) s'opposent aux intérêts des élèves.

Par conséquent nous nous prononçons pour une organisation des rythmes scolaires devant :

- **garantir le rythme 7 semaines de classes / 2 semaines de congés ainsi que la période des congés d'été ;**
- **préserver la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire ;**
- **ne pas augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi, avec classe le matin, animations pédagogiques l'après-midi...**
- **maintenir la définition du temps de service des enseignants en heures d'enseignement hebdomadaire ;**
- **se garder de faire dépendre les obligations de service des enseignants et leur organisation des besoins des collectivités territoriales et des associations diverses, ce qui aurait pour conséquence de les placer sous la tutelle de celles-ci ;**
- **garantir le principe constitutionnel d'égalité de traitement des élèves comme des personnels et les principes fondamentaux de l'Education nationale.**

Nous considérons que l'amélioration des conditions d'enseignement pour tous les élèves exige également et avant tout **le rétablissement des postes supprimés, le maintien et le renforcement des RASED et des structures spécialisées, le retrait des décrets et mesures ministériels imposant l'aide personnalisée et annualisant notre temps de service, le respect de tous les droits statutaires des enseignants.**